

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

MARS
2016

GAZELCO

CGSP

FGTB Services Publics

72^e année - n°3 - mars 2016 (mensuel) dépôt CHARLEROI X || P402047 || retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

PENSIONS DE FAMINE

DOSSIER P. 4



ÉDITO
Un plan B
pour l'Europe
P. 3



MOT QUI PUE
Les privilèges
P. 7



GAZELCO
Élections sociales
P. 9

CANDIDATURES

Pour les congrès statutaires de la CGSP wallonne et de la CGSP fédérale

Suite aux appels lancés dans la Tribune de janvier 2016, les candidatures suivantes ont été enregistrées par les instances de la CGSP wallonne dans les délais prescrits :

Secrétaire général fédéral :

Michel Meyer – sortant et rééligible ;

Un vérificateur aux comptes fédéral :

Marcel Van Baelen – sortant et rééligible ;
Josiane Dekoker – présentée par la régionale intersectorielle de Charleroi ;

Secrétaire général de la CGSP wallonne :

Gilbert Lieben – sortant et rééligible ;
Patrick Lebrun – présenté par l'IRW CGSP AMiO ;

Secrétaire général adjoint de la CGSP wallonne :

Laurent Pirnay – sortant et rééligible ;

Quatre vérificateurs aux comptes de la CGSP wallonne :

Béatrice Delestienne – sortante et rééligible ;
Alphonse Vandenbroucke – sortant et rééligible ;
Stephan Thoumsin – sortant et rééligible ;
Gilbert Larbuisson – sortant et rééligible,

Les candidatures relatives aux mandats fédéraux de la Centrale ont été transmises au Président fédéral de la CGSP en date du 1^{er} février 2016.

CANDIDATURES IRB-CGSP

Les candidatures suivantes ont été enregistrées et ont reçu le soutien du secteur concerné :

Secrétaire général de l'IRB-CGSP :

Jean-Pierre Knaepenbergh, sortant et rééligible
Rudy Janssens

Président de l'IRB-CGSP :

Marc Borremans
Dario Coppens

Membre du Secrétariat de l'IRB-CGSP

Christian Grootjans
Éric Halloin
Valérie Denayer

Vérificateur aux comptes fédéraux :

Pascal Quensier, sortant et rééligible

Vérificateurs aux comptes IRB-CGSP :

Pascal Quensier
Rachik Mohsine
Paul Bogaerts

Païement de la prime syndicale 2015

Comme chaque année, le moment est venu de renvoyer le formulaire de demande de paiement de la prime syndicale, dûment complété.

Vous devez obligatoirement fournir votre numéro de compte IBAN (voir rubrique C, « à compléter par le membre du personnel »). N'oubliez pas de signer le formulaire ! Envoyez-le au secrétariat de votre secteur ou de votre régionale intersectorielle ou à votre délégué CGSP **avant le 1^{er} juillet 2016 !**

La prime syndicale 2015 sera réglée avant le 30 septembre 2016 et s'élève à 90 € maximum.

La fin des duplicatas !

Attention, depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata. En cas de souci :

- contactez votre délégué ;
- ou envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse sec.asbl-vzw@cgspacod.be). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2015 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer complété et signé.

Attention : le formulaire de remplacement concerne uniquement 2015 !

DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Amicale des Pensionnés

L'Amicale des Pensionnés de la CGSP organise, en ses locaux place Verte 15 à Tournai, le 19 mars 2016 son **Bingo** ouvert à tous les affiliés CGSP.

Inscriptions 5 € : à partir de 14h.

De plus, deux voyages seront organisés cette année 2016 ; l'un à Bruxelles en mai et l'autre au Luxembourg (2 jours) en août.

Renseignements à la permanence du mardi après-midi.

Namur

Festivités du 1^{er} Mai

10h30 : Café : Maison syndicale « André Genot », rue de l'Armée Grouchy 41.

- Meeting sous la présidence de P. Mertens

Orateurs :

J. Thonon, Secrétaire régional intersectoriel, CGSP Namur,
M. Goblet, Secrétaire fédéral FGTTB,
G. Fays, Secrétaire régional interprofessionnel de la FGTTB Namur.

- Barbecue, ambiance musicale et animations : 12 €/adulte – 6 €/enfant.

Réservation obligatoire **avant le 22 avril :**

- par versement sur le compte n° BE63 6363 8274 0408 (communication : nombre de BBQ adultes et enfants - 1^{er} mai 2016) ;
- maryse.dussart@cgsp.be (081/729 113) ;
- helene.dupont@cgsp.be (081/729 143).



Un plan B pour l'Europe

Ces 20 et 21 février, une série d'organisations politiques et syndicales ainsi que des personnalités se sont réunies à Madrid. L'idée est de lancer un plan B pour l'Union européenne, une union des peuples qui doit fonctionner démocratiquement, arrêter les politiques d'austérité néfastes pour 99 % des populations, et qui ne soit pas vendue aux lobbies économiques et financiers.

Rien de nouveau, direz-vous ! Si, l'urgence ! Les choix politiques de la Grèce, de l'Italie, du Portugal, demain sûrement de l'Espagne sont combattus par une Commission de technocrates sans légitimité et surtout qui ne rend pas de comptes devant un Parlement européen toujours privé de vrais moyens. Une nouvelle crise économique et financière s'annonce, certains spécialistes la prédisent pire encore que celle de 2008. Rien d'étonnant, les leçons de la crise précédente n'ont pas été traduites (ou si peu) dans des textes réglementaires et contraignants vis-à-vis de cette économie casino.

Notre plan A (voir l'appel sur le site www.cgspwallon.be), *c'est travailler dans chacun de nos pays, et ensemble à travers l'Europe, à une renégociation complète des Traités européens. Nous nous engageons à collaborer avec la lutte des Européens partout, dans une campagne de désobéissance aux pratiques européennes arbitraires et aux règles irrationnelles jusqu'à ce que la renégociation aboutisse.*

Mais nous avons également besoin de notre plan B. Les mouvements et partis réactionnaires et anti-démocratiques avancent le leur : fermer les frontières, réduire les droits des travailleurs et de leurs représentants. Les gouvernements de l'Union avancent également le spectre du plan B cataclysmique : expulser la Grèce de l'Euro...

Notre plan B est de démontrer que ces menaces ne nous effraient pas. Il vise à *réaffirmer le principe simple que l'Europe n'est rien d'autre que les Européens et que les monnaies sont des outils pour soutenir une prospérité partagée, et non des instruments de torture ou des armes pour assassiner la démocratie. Si l'euro ne peut pas être démocratisé, s'ils persistent à l'utiliser pour étrangler les peuples, nous nous lèverons, nous les regarderons dans les yeux et nous leur dirons : « Essayez un peu, pour voir ! Vos menaces ne nous effraient pas. Nous trouverons un moyen d'assurer aux Européens un système monétaire qui fonctionne avec eux, et non à leurs dépens ».*

Notre vision est solidaire et internationaliste, elle est indispensable. Mais ce combat ne peut en aucun cas ni empêcher ni ralentir notre combat pour un *plan D* au niveau belge, le plan D pour Dehors Charles Michel et son gouvernement anti-wallon et hostile aux travailleurs et travailleuses de ce pays. Ce combat est le même. Sauver les intérêts du monde du travail, qu'on soit chômeur, retraité, belge ou immigré ! Nous devons nous battre ensemble contre ce gouvernement qui veut nous diviser pour réduire nos droits et augmenter leurs rentes.

Tous ensemble !

PENSIONS DE FAMINE

La CGSP est sur pied de guerre ! Son Comité de mobilisation du 16 décembre dernier à Molenbeek a été très clair. Pas touche à nos libertés syndicales ! Pas touche à nos pensions ! Nous avons demandé à nos experts pensions, les Camarades Johann Poulain et Denis Lambotte de nous faire le point sur les attaques que prépare ce gouvernement des droites.



Après avoir trimé pendant de nombreuses années, qui n'aspire pas à un repos bien mérité, en profitant enfin de sa pension. Malheureusement, avec ce gouvernement, ce rêve s'éloigne un peu plus chaque jour...

Travailler plus et plus longtemps !

La réforme des pensions, voulue dans l'accord du gouvernement, est déjà en marche. Et Daniel Bacquellaine, le ministre des Pensions entend bien passer à la vitesse supérieure. En effet, non content d'avoir reporté l'âge de la pension légale à 67 ans, ce ministre des Pensions (mais visiblement pas des pensionnés) a renforcé les conditions pour pouvoir bénéficier d'un départ anticipé. Il faudra attendre ses 63 ans et encore, si on a la chance d'avoir travaillé pendant 42 ans ! Il faudra donc travailler plus... et plus longtemps.

		2016	2017	2018	2019
Réglementation normale	Âge	62	62,5	63	63
	Carrière	40	41	41	42
Carrières longues	Âge	60	60	60	60
	Carrière	42	43	43	44
Carrières longues	Âge	61	61	61	61
	Carrière	41	42	42	43

Mais ce n'est hélas pas tout ! Le **bonus pension**, incitant financier à poursuivre sa carrière jusqu'à l'âge légal de la pension, a lui aussi été supprimé (sauf pour celui qui aurait pu être admis à la pension le 1^{er} décembre 2014).

Quant à la **bonification pour diplôme**, qui aurait pu compenser pour certains agents ce rallongement de la carrière, elle sera aussi, à terme, supprimée. Depuis le 1^{er} janvier de cette année, votre diplôme connaîtra lui aussi une déflation (sauf pour quelques rares exceptions).

Que le ministre des Pensions aille lui-même expliquer au personnel infirmier que d'ici peu, il ne pourra plus partir à la retraite qu'au plus tôt à l'âge de 63 ans. !

Nous ne sommes pas les seuls à subir ces réformes, nos conjoints aussi ont pu « bénéficier » des largesses de ce gouvernement. En effet, la **pension de survie** a été remplacée par une allocation limitée dans le temps pour les veuves ou veufs n'ayant pas un âge minimum lors du décès de leur conjoint...

Exploser la carrière ?

Satisfait de ses réformes, le ministre des Pensions continue sur sa lancée et en envisage déjà de nouvelles. Celles-ci concerneront d'autres éléments de votre pension, à savoir :

L'introduction de la pension partielle

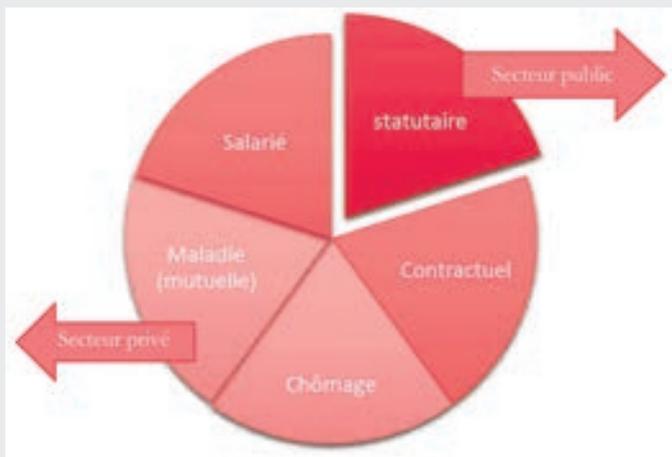
On pourrait croire que ce régime n'apportera que des avantages, dans la mesure où il vous permettra de bénéficier d'une partie de votre pension, tout en continuant à exercer une activité professionnelle rémunérée. Mais n'oubliez pas qu'il faudra remplir les conditions de la pension anticipée pour prétendre à ce système ! Et avec l'introduction d'un tel régime, quel avenir réservera-t-on aux aménagements de fin de carrière avant la pension ? Il est fort probable que ces systèmes disparaîtront.

La bonification de votre diplôme dans le calcul de votre pension

Que vaudra encore votre diplôme alors même que celui-ci est exigé pour pouvoir exercer votre fonction ? Sera-t-il toujours repris intégralement dans votre montant ? Sans intervention financière de votre part ? Déjà, le ministre des Finances estime qu'elle doit disparaître totalement... Si tel est le cas, un assistant social devrait, dès lors, attendre l'âge de 66 ans pour avoir sa pension complète !

La « privatisation » d'une partie de votre pension publique

Le ministre des Pensions voudrait que dorénavant, pour les agents en attente d'une nomination définitive, **seuls** les services accomplis après la nomination comptent pour la pension du secteur public. Votre carrière contractuelle, accomplie dans le secteur public, sera absorbée dans le régime du privé, réduisant ainsi drastiquement votre pension publique !



Pour faire passer la pilule, le ministre propose la mise en place d'une pension complémentaire (2^e pilier) pour les services contractuels. Mais cette solution ne compensera jamais la perte financière créée par cette décision.

D'autant qu'une partie des futures augmentations salariales sera affectée au financement de ces pensions complémentaires alors même qu'une partie du personnel (les agents nommés) ne pourra pas bénéficier de celles-ci !

L'inaptitude à la pension

Sous le prétexte que la pension pour inaptitude physique plonge certains agents dans la pauvreté (dixit Bacquelaine), ce type de pension sera remplacé par une indemnité comme celle qui existe dans le secteur privé et qui est nettement moins intéressante. Quand on sait que, selon le SPF Économie, le seuil de pauvreté pour un isolé correspond à 1 085 € brut par mois, nous aimerions savoir en quoi ce régime peut être jugé par le ministre des Pensions plus favorable que la pension minimale garantie pour inaptitude physique dont le montant pour un isolé varie entre 1 286,85 € et 1 809,32 € brut par mois.

Si le ministre juge que le système actuel plonge les personnes dans la pauvreté, il a dans ses compétences la possibilité d'augmenter les montants de base. Pour information, ceux-ci n'ont plus évolué depuis avril 2009...

À ce rythme, on risque, comme Molière... de mourir sur scène (ou plutôt, dans notre cas, au travail).

Vers la fin du crédit carrière

Le ministre estime qu'il est essentiel de renforcer le lien entre prestations et pension. Pour ce faire, il veut revoir (à la baisse bien entendu), les périodes qui jusqu'à présent sont assimilées pour le calcul de la pension. L'interruption de carrière, les périodes de chômage, de maladie, ainsi que les autres congés pris tout au long de la carrière ne seraient plus assimilés (ou plus assimilés de la même manière) pour le calcul de la pension.

Mise aux points sur votre pension

Le régime de pension tel que nous le connaissons est amené à disparaître au profit d'un système de pension à points. Nous

n'allons pas nous attarder sur les « détails » de ce système qui, de toute façon, ne vous sera pas favorable, mais plutôt attirer votre attention sur deux points auxquels le ministre des Pensions devrait apporter un éclaircissement :

- d'une part, si la pension est calculée au départ d'un nombre de points accumulés par l'agent au cours de sa carrière et que la valeur des points dépend du rapport entre le revenu professionnel individuel de l'agent et le revenu moyen des actifs dans le régime spécifique (salarie, indépendant ou fonctionnaire), comment le ministre va-t-il déterminer le salaire moyen dans le régime des fonctionnaires ? Soit de manière générale, en prenant l'ensemble des traitements du secteur public, ou soit va-t-il plutôt s'orienter vers une moyenne par administration ou par secteur ?

Qu'importe le système choisi, il n'en demeure pas moins que le salaire moyen qui servira de référence à l'octroi des points pension n'aura pas le même impact pour tous. Sachez qu'en 2012, le salaire moyen des salariés était de 3 177 € mensuel brut et que 2/3 des salariés n'atteignent pas ce montant de rémunération... On ne peut donc que s'inquiéter du montant de la pension dont ils bénéficieront ;

- d'autre part, si ce système est considéré comme l'**avenir** de nos pensions, comment alors les années que vous avez déjà effectuées seront-elles prises en compte (ancien système de calcul ou « forfait ») ?

Travailler plus pour gagner moins !

On peut espérer que la Commission spéciale des Pensions du secteur public - organe créé au sein du Comité national des Pensions afin de discuter de nos aspects spécifiques - parviendra à convaincre l'Autorité des risques et des dégâts qu'une telle réforme entraînera pour les agents.

Encore faut-il qu'au sein de cet organe, il y ait une réelle volonté de débattre du sujet, d'écouter l'ensemble de ses membres et d'adapter ses positions. Quand on sait que l'accord du gouvernement est bien souvent considéré comme un texte sacré, qu'il faut à tout prix mettre en œuvre, on peut s'imaginer le travail qui nous attend !

Quoi qu'il en soit, le ministre s'est engagé sur la voie d'une réforme en profondeur des régimes de pensions, en mettant tout en œuvre pour nous faire travailler plus longtemps, en mettant l'accent sur les prestations réellement effectuées, bref en renforçant la « valorisation du travail » comme il le dit si souvent, brisant ainsi la solidarité qui est le ciment même de notre société (et de notre système de pension).

Cette réforme semble plutôt prendre l'aspect d'une véritable *révolution*. Alors ne baïssons pas les armes, il en va de notre avenir !

UNE RÉPONSE SYNDICALE AU VIRUS EBOLA

Notre collaboratrice et camarade Wendy Verheyden est actuellement la coordinatrice de l'Internationale des services publics (ISP) pour la Stratégie d'intervention Ebola mise en place dans le cadre de la Conférence régionale des syndicats de la santé ouest-africain (Wahsun). Nous lui avons demandé de nous faire part de son expérience.

Au début de l'année 2014, l'Afrique de l'Ouest a été fortement touchée par le virus Ebola. Le virus, qui s'est frayé un chemin à travers la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria, et est apparu de façon fulgurante au Sénégal et au Nigeria, a fait plus de 28 000 victimes et a causé la mort de plus de 11 300 personnes, dont plus de 500 travailleurs du secteur des soins de santé.

« Seuls des travailleurs en sécurité peuvent sauver des vies »

Cependant, la communauté internationale a tardé à agir et la réponse qu'elle a apportée a surtout été d'ordre technique et logistique. Certes, cela était nécessaire dans un premier temps. La maladie faisait rage et les chiffres de mortalité, surtout parmi les professionnels de la santé, ne cessaient d'augmenter. Mais s'il y a une chose qu'Ebola a très clairement démontré, c'est que les systèmes des soins de santé d'Afrique de l'Ouest n'étaient pas préparés à une telle crise. En effet, ils étaient minés par un manque cruel d'investissements qui perdure depuis des décennies bien qu'une tentative de redéveloppement, largement insuffisante, ait suivi la fin des guerres civiles au Libéria et en Sierra Leone.

L'état déplorable du secteur des soins de santé a provoqué un nombre d'infections sans précédent parmi le personnel médical. Selon l'OMS, durant les premiers mois de la crise, ce chiffre a même atteint jusqu'à 10 % du nombre total de contaminations. Le personnel médical, déjà en sous-effectif, a dû se débrouiller dans un environnement de travail dangereux, en étant en contact direct avec les fluides corporels de patients contaminés, sans disposer du matériel et de l'équipement adéquats afin de se protéger.

Malgré les sommes importantes qui ont été allouées aux trois pays touchés par Ebola, le personnel médical, qui s'est démené chaque jour pour combattre la maladie, n'a pas reçu de salaire, ni même les primes de risque qui lui avaient été promises. Les syndicalistes des hôpitaux et des unités de traitement Ebola ont été déchirés entre leur combat pour leurs droits et celui contre l'épidémie.

Les syndicats écartés

Dans les trois pays les plus touchés, la Sierra Leone, le Libéria et la Guinée, les syndicats n'ont pas été consultés lorsqu'il a été question de formuler une première réponse à la crise. Le personnel des soins de santé, les personnes qui étaient donc, jour



après jour, directement impliqués et donc les plus expertes, ont été complètement écartés. Au Libéria, le personnel des services publics ne peut même plus s'affilier à un syndicat. Pourtant, l'exemple du Nigeria a démontré que les syndicats jouent un rôle positif dans la lutte contre Ebola, notamment en termes d'alerte et de relai avec le gouvernement.

Toutefois, à l'heure où il est plus important que jamais de s'attaquer aux problèmes structurels afin de ne pas seulement intervenir pour Ebola, mais bien de développer un véritable système de soins de santé, les syndicats n'ont toujours pas voix au chapitre.

Une stratégie d'intervention

Néanmoins, les syndicats du secteur des soins de santé ne se découragent pas. Une Stratégie d'intervention Ebola a été mise en place par l'ISP et ses organisations membres de la région, réunies au sein du RSSSAO, le Réseau des syndicats du secteur de la Santé de l'Afrique de l'Ouest, afin de mettre en avant la nature politique du problème. Cette stratégie vise à renforcer le rôle des syndicats par le biais d'un renforcement des capacités et d'échanges entre les organisations syndicales, pour que ces dernières puissent promouvoir des soins de santé publics de qualité, de meilleures conditions de travail pour les travailleurs de ce secteur ainsi qu'une couverture sanitaire universelle, des régimes de sécurité sociale, etc.

Battons-nous, ensemble, pour des soins de santé publics de qualité, accessibles à tous, qui soient en mesure de ne pas laisser une prochaine crise prendre le dessus. Chaque vie humaine compte !

Rendez-vous sur le site de la Stratégie d'intervention Ebola www.wahsun.org et likez la page Facebook du RSSSAO www.facebook.com/wahsunafrika pour en savoir plus.

Les privilèges

Lors d'un conflit opposant les travailleurs de l'Association liégeoise d'Électricité en 1977, André Cools qualifia les agents statutaires en lutte de privilégiés.

Un peu moins de quarante ans plus tard, Christine Mattheeuws, Présidente du syndicat neutre des indépendants (un oxymore à entrées multiples ?) fulmine et vocifère contre la grève des Cheminots en ces termes : « *Les grévistes francophones auprès de la SNCB devraient peut-être aller travailler ailleurs, s'ils sont tellement insatisfaits. Ils pourront alors se rendre compte des privilèges dont ils bénéficient et qu'ils n'ont absolument pas à se plaindre* »¹.

Deux occurrences sur quarante ans, parmi tant d'autres car, indépendamment des Cheminots et de ces agents d'une intercommunale, il n'est pas rare de voir les enseignants et autres agents statutaires vilipendés et envieux pour les nombreux privilèges dont ils bénéficieraient.

De quoi le privilège est-il le nom ?

Avant de s'interroger quant à savoir pourquoi et à quelles fins les prétendus privilèges sont invoqués, il peut s'avérer pertinent de rappeler qu'étymologiquement, un privilège est un droit, un avantage particulier accordé à un seul individu ou à une catégorie en dehors de la loi commune.

Et là, cela saute aux yeux comme une évidence incontournable : c'est bien entendu un privilège pour nos camarades Cheminots de devoir travailler avec leurs horaires irréguliers, des services longs qui demandent une concentration importante (ce qui se compense par un régime de pension autre d'autant que diverses études indiquent une mortalité plus précoce pour ces travailleurs). C'est bien entendu un privilège pour nos camarades Cheminots (et d'autres secteurs aussi) de bénéficier de primes et de jours de congé de récupération venant compenser un tant soit peu les

prestations décalées, les horaires de nuit et de week-end².

C'est bien entendu un privilège d'être un agent statutaire et d'être protégé ainsi de l'arbitraire politique, condition *sine qua non* de la perpétuation du savoir-faire, de l'expérience et de la continuité du service public.



Diviser pour régner

Des prétendus privilèges qui devraient être abolis, d'aucuns se fendant même d'une comparaison avec la nuit du 4 août 1789, événement conséquent de la Révolution française et synonyme de l'abolition des privilèges et des droits féodaux même si, sans entrer dans le détail, « *la nuit du 4 août doit être ramenée, en dépit de son retentissement, à de plus modestes proportions, car elle a eu surtout pour but de calmer les jacqueries qui menaçaient les intérêts de la bourgeoisie autant que ceux des nobles.* »³

Des prétendus privilèges qui sont, *nota bene*, dénoncés par des hommes et femmes politiques dont le salaire pourrait être considéré comme étant lui-même un privilège.

Dépeindre des droits conquis à titre de compensation de prestations réelles pénibles en recourant à cette hyperbole, cette exagération est bien évidemment tout sauf neutre. Paradoxe apparent ou non, ce sont précisément les privilégiés qui, soucieux du maintien des privilèges qu'ils s'arrogent et qu'ils ne céderont bien évidemment pas volontairement, taxent certaines catégories de travailleurs de privilégiés. Leur art consistant alors à faire en sorte que les dominés pensent avoir intérêt à s'attaquer aux conquêtes d'autres travailleurs (*divide et impera* dirait Bart !).

Mentez, mentez !

Cette exacerbation vise bien évidemment à dénigrer, à saper la crédibilité et partant, à gagner la bataille de l'opinion publique (même si cette dernière n'existe pas) par la création d'un climat propice à la disqualification. De plus, ce dénigrement incessant induit indubitablement une volonté d'opposer les dominés entre eux et pendant que les 99 % lorgnent les lambeaux du beau statut toujours plus détricoté et se détestent mutuellement, les fameux 1 % peuvent s'enrichir en dormant.

Et au jeu de l'effritement de la conscience de classe, fonctionnaires, Cheminots, salariés, chômeurs et précaires seront tous perdants. À quand une véritable nuit du 4 août ?

1. https://www.rtb.be/info/societe/detail_sncb-des-cheminots-privileges?id=9178122.
2. Lire la carte blanche éclairante à ce sujet : <http://www.levif.be/actualite/belgique/un-chef-de-train-la-sncb-n-est-pas-un-pays-de-cocagne/article-opinion-440915.html>.
3. Jean Tulard, « Quatre août 1789 nuit du », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 11 février 2016. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/nuit-du-quatre-aout-1789/>



La Culture à Bruxelles : un secteur en plein boum

Quatre ans déjà que la CGSP-Bruxelles jetait les bases de son secteur Culture ayant pour vocation de soutenir les artistes et les travailleurs du monde culturel dans ses diverses composantes. Le Congrès statutaire qui se tiendra le 26 avril est l'occasion d'évaluer le chemin parcouru en quatre années de développement et d'actions effectives et le moment de se donner de nouveaux objectifs.

Bruxelles, tant par son statut de Capitale que par l'importance et la diversité de sa population est le creuset d'une activité culturelle intense aux facettes multiples. De nombreux théâtres, salles de concerts, lieux de création, d'exposition, musées, associations, sans oublier radios et télévisions publiques y sont installés avec les femmes et hommes qui les animent et les font vivre. Qu'ils soient musiciens, acteurs, danseurs, techniciens du spectacle, créateurs, qu'ils travaillent à la RTBF, au Théâtre royal de la Monnaie, au Théâtre national comme statutaires, contractuels ou free-lance, tous s'affilient à la CGSP. Pour répondre à ces diverses réalités, la CGSP a développé une structure cohérente vis-à-vis des institutions et est représentée au sein des Commissions paritaires concernées.

En outre, les difficultés particulières liées au statut social de certaines catégories de travailleurs culturels expliquent l'essor considérable qu'a pris le secteur culture pour la CGSP-Bruxelles et son investissement dans de nouveaux axes d'actions.

Guichet des Arts

Début 2013, à l'initiative de la CGSP, plusieurs associations actives dans le secteur culturel¹ ont décidé de mettre sur pied le Guichet des Arts (GdA)², à l'instar du Kunsten loket flamand. Depuis, le GdA accompagne les artistes et techniciens du spectacle pour toutes les questions relatives à leur statut social et fiscal et développe sa mission de conseil et de formation. Des permanences ont été ouvertes à Bruxelles et à Charleroi.

Une initiative opportune dans le contexte de précarisation des artistes provoqué par une révision abusive des règles administratives les concernant par l'ONEM dès 2011.

Soutien juridique

Suite à ces réinterprétations unilatérales par l'administration des règles de chômage applicables à ce secteur, la problématique du statut de l'artiste et des techniciens du spectacle était devenue de plus en plus aiguë et appelait à des réactions syndicales.

Le soutien à la création du GdA et à ses missions en était une ; les nombreux recours devant des juridictions telles que le tribunal et la cour du travail ou encore le Conseil d'État visant, par une approche collective des dossiers, à dégager des positions de principe et à permettre le développement d'une législation cohérente et respectueuse de l'artiste en tant que travailleur en est une autre.

Si on peut se réjouir des victoires partielles qui ont permis à bon nombre d'artistes ayant perdu leur statut de retrouver leur droit aux allocations de chômage, il reste encore de nombreuses motivations syndicales qui nous engagent à améliorer notre action et à développer notre secteur Culture. C'est là une des principales ambitions de son Congrès d'avril qui permettra de dégager, avec les affiliés, les axes forts de nos actions pour les quatre prochaines années.

*Jean-Pierre Knaepenbergh,
Secrétaire général de l'IRB-CGSP*

1. CGSP-Culture ; CSC Transcom ; Union des Artistes du spectacle ; le CAS ; la SADC ; la SABAM ; la SOFAM ; Prospere ; CPEPAS ; Fédération Wallonie-Bruxelles, CONPEAS, la CTEJ, le FACIR, la CGSLB, l'ATPS et le Mouvement du Théâtre Action.

2. Voir site Web : www.guichetdesarts.be



Congrès statutaire du secteur Culture de la CGSP-Bruxelles Appel à candidatures

Conformément aux statuts adoptés lors de son Congrès de fondation du 22 mai 2012, le secteur Culture, organisation syndicale pour les médias, les arts et l'action socioculturelle, tiendra son Congrès le mardi 26 avril 2016 en la salle A de la CGSP-Bruxelles.

Parmi les points à l'ordre du jour : élection de 16 représentants :

- 4 représentants pour le secteur audiovisuel ;
- 4 représentants pour le secteur musique ;
- 4 représentants pour le secteur action socioculturelle ;
- 4 représentants pour le secteur arts de la scène ;

Les candidatures sont à adresser - pour le lundi 11 avril 2016 à 12h au plus tard,

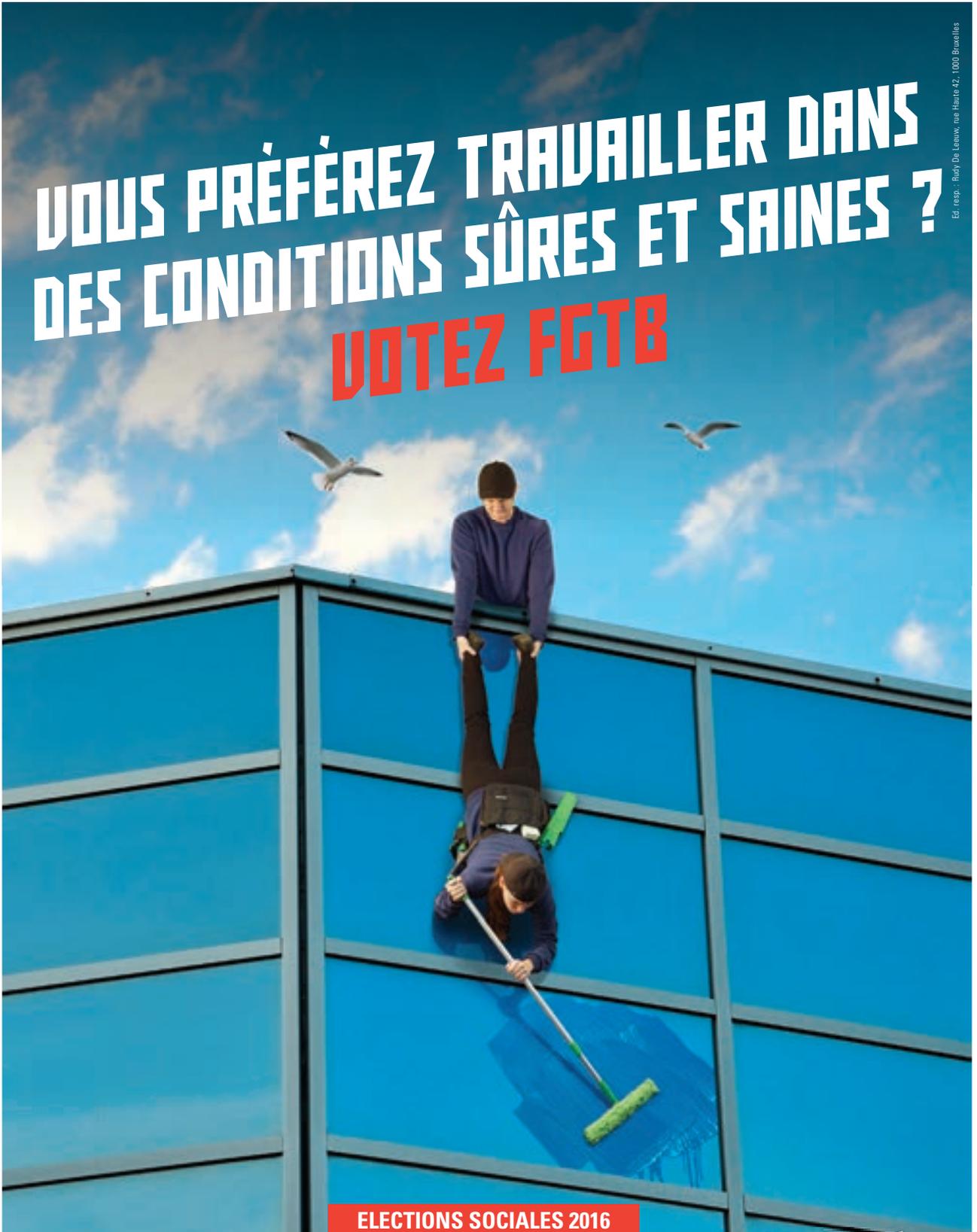
au Camarade Jean-Pierre Knaepenbergh, Secrétaire général de l'Interrégionale de Bruxelles, rue du Congrès, 17-19 – 1000 Bruxelles ou jean-pierre.knaepenbergh@cgsp.be

www.cgsp-acod-bru.be



VOUS PRÉFÉREZ TRAVAILLER DANS DES CONDITIONS SÛRES ET SAINES ? **VOTEZ FGTB**

Ed. resp. : Rudy De Leeuw, rue Haute 42, 1000 Bruxelles



ELECTIONS SOCIALES 2016

FGTB
Ensemble, on est plus forts

2

www.fgtb2016.be

**FGTB.
POUR TOUJOURS**

Saut d'index de 2 %

« En vertu de la nouvelle loi, l'indice santé lissé est bloqué au niveau de mars 2015 (soit 100,66 points) tant que la moyenne arithmétique des indices santé des quatre derniers mois (indice lissé), multipliée par un facteur de 0,98 ne dépasse pas le niveau de mars 2015 ».

En pratique cela veut dire que les salaires n'évolueront plus tant que les futurs indices lissés multipliés par 0,98 n'atteindront pas la valeur actuelle de **100,66**.

Pour faire simple : la limite de 100,66 est matérialisée par la ligne orange et tant que la courbe verte (saut d'index) n'aura pas dépassé cette limite orange, les salaires n'évolueront plus.

La courbe en rouge montre comment auraient encore évolué vos salaires si le saut d'index n'avait pas eu lieu.

Les derniers chiffres

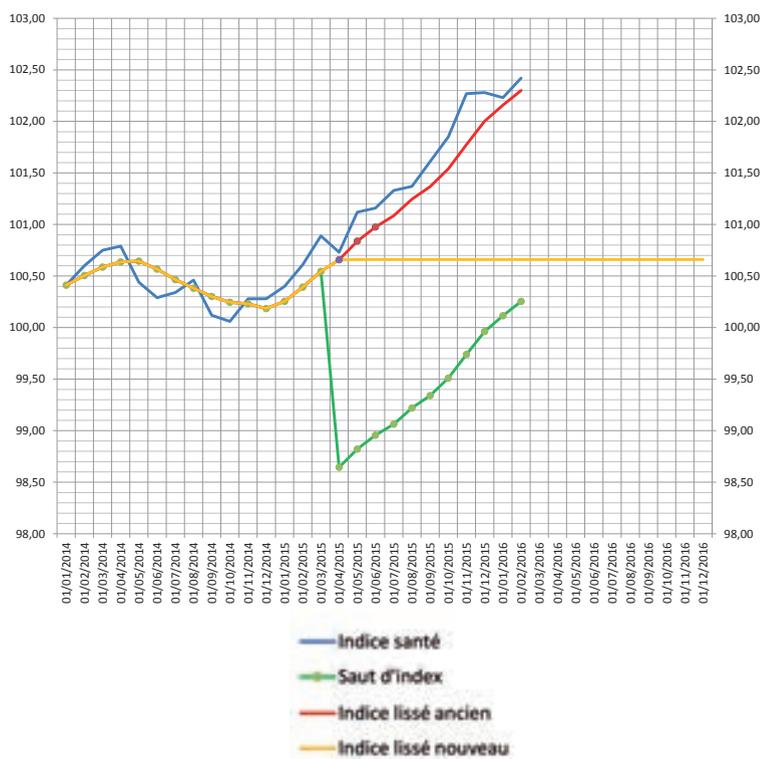
Indice santé de janvier 2016 : 102,42.

Indice lissé (ancien) de janvier 2016 : 102,30.

Indice lissé (nouveau) de janvier 2016 :

100,25 → < 100,66 → **Pas d'augmentation des salaires.**

La perte salariale fin janvier 2016 est de 1,63 %



Michel Houart

La « Flexibilité » ... remède de tous les maux ?

Elle est partout, dans tous les pays et dans toutes les bouches, annoncée comme seule alternative à la stagnation de l'économie et présentée comme seul moteur permettant de redémarrer la « pompe ».

L'Irlande annonce fièrement une croissance nationale actuelle supérieure à la croissance chinoise, arrogante s'il en est, d'autant que l'Irlande faisait partie, il y a peu, des pays dégradés par toutes les agences de notation et proche du défaut de paiement.

Que s'est-il passé pour que cette tendance s'inverse autant et sur si peu de temps ? Est-ce un modèle à suivre chez nous ?

L'Irlande a d'abord fait face à 7 années d'austérité, pendant lesquelles les impôts ont tous augmenté, tous ... à l'exception des impôts des sociétés qui, eux, ont baissé, à tel point qu'aujourd'hui les autres pays européens considèrent que c'est du dumping fiscal !

Dans les entreprises, ce fut un vrai carnage : certaines d'entre elles ont licencié près de la moitié de leur personnel, les salaires ont été réduits de 25 % et le chômage partiel a duré pendant plusieurs années.

Aujourd'hui, pour les organes de presse, l'Irlande est présentée comme un modèle du genre, presque un exemple à suivre, on met l'accent sur l'arrivée de géants du Web comme Google, Yahoo ou encore Facebook dans le pays en présentant cela comme une manne providentielle, pourvoyeurs d'emplois.

Il n'en est rien, si ces géants de la finance sont attirés par l'Irlande c'est plus pour le faible taux d'impôt des sociétés que pour aider au redressement du pays. Certaines jeunes entreprises « startups » sont même exonérées d'impôt pendant 3 ans.

Si aujourd'hui le pays affiche une croissance nationale assez

insolente dans le contexte européen il affiche également une courbe du chômage en baisse significative depuis 3 ans, arrêtée à 9,7 % en avril 2015.

Cette courbe du chômage pourrait à elle seule faire pâlir les autres pays d'Europe mais il ne faut pas oublier que plus de 250 000 travailleurs irlandais ont quitté le pays entre 2008 et 2012, (c'est près de 15 % de la population active), travailleurs privés d'emploi et sans aucune ressource sociale, pour se diriger vers d'autres pays. Si ces travailleurs faisaient toujours partie des statistiques aujourd'hui, le chômage irlandais serait de 25 %.

Enda Kenny, le Premier ministre irlandais, prêche le retour des Irlandais aujourd'hui expatriés en leur disant « Revenez parmi nous, il y aura toujours une place ici pour vous, rentrez pour travailler à nos côtés ». Les Irlandais, migrants économiques de 2008, contraints de quitter un pays qui les abandonnait à leur sort, sont maintenant priés de revenir pour aider au nouveau développement du pays.

Nous y sommes ... au paroxysme de la flexibilité ! Pouvoir se séparer ainsi de la main-d'œuvre à souhait et pouvoir ensuite en disposer tout aussi facilement, voilà le secret de la réussite, voilà le secret du redressement économique !

Un seul écueil à l'horizon chez nous ... réfléchissez ... vous ne voyez pas ... notre sécurité sociale bien sûr, qui entrave la remontée de notre économie, et qui incite nos travailleurs à rester au pays au lieu de s'expatrier ailleurs !

Les entreprises chez nous, rêvent de cette flexibilité d'emploi, elles rêvent de pouvoir embaucher temporairement à souhait, selon le carnet de commandes et selon les prétentions des actionnaires, pour ensuite débaucher quand les affaires vont moins bien. Elles rêvent de modifier les codes du travail et l'on entend à certains endroits qu'il serait bien mieux de mettre en place des contrats de travail à durée indéterminée ... entre 1 et 3 ans ! ... la durée est effectivement indéterminée !

Assez de cynisme, les services publics et notre sécurité sociale font partie d'un autre temps, d'un temps où le modèle économique était basé sur une juste répartition des richesses du travail à travers les impôts, cette répartition demandait aux plus riches de l'époque de participer plus activement à la contribution collective (d'ailleurs le terme des « contributions » vient de là) et les moins bien lotis avaient besoin de moins de ressources puisque les besoins essentiels étaient assurés par notre sécurité sociale : accès aux soins, à l'enseignement, aux transports en commun, à l'information, etc.

Il y a longtemps que l'impôt n'est plus équitable, les différentes tranches d'impôt n'ont plus été revues depuis des lustres, on voit aujourd'hui des riches industriels payer moins d'impôt qu'un électricien et une grosse majorité des travailleurs est aujourd'hui classée dans la catégorie des contribuables qui paient le plus d'impôt, les tranches inférieures étant réservées à ceux qui n'ont pas de travail (et qui ne devraient pas payer d'impôt), puisque sans revenus !

Comment ne pas en conclure que notre modèle économique est malade, que dis-je ... moribond !

Il est temps d'en changer, de remettre l'humain au centre des débats en lieu et place de l'économie, de chercher plus à gauche une autre solution qui remettrait chacun à sa place, sa juste place.

L'immobilisme collectif n'est pas bon conseiller, le libre arbitre individuel et le droit à la critique de nos institutions doivent être remis au centre des priorités, le message est toujours le même : se plaindre chacun chez soi revient à accepter le mal qui ronge, c'est en accélérant les mouvements collectifs et les débats de société que redémarrera un vrai débat citoyen et une vraie réflexion sur notre avenir.

« Celui qui n'a pas le courage de se révolter, n'a pas le droit de se lamenter ! »

« Ernesto Che Guevara ».

Michel Houart



30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché

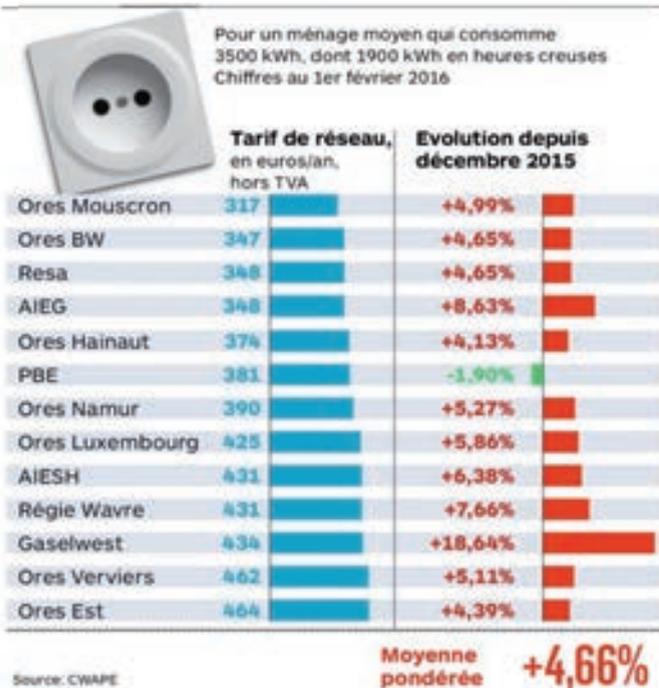


Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

Les Wallons vont encore payer davantage pour leur électricité

En Wallonie, en décembre, la part de la facture d'électricité consacrée à la distribution avait déjà dépassé celle de l'électricité elle-même. Et début 2016, les coûts de distribution sont une nouvelle fois à la hausse.

UNE AUGMENTATION DE PRÈS DE 5% EN MOYENNE DES TARIFS DE DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ



En décembre, pour la première fois depuis la libéralisation du marché de l'énergie, la part de la facture consacrée à la distribution avait dépassé, en Wallonie, celle de l'électricité elle-même. L'info, tombée lundi, était avant tout symbolique, puisqu'il n'y a pas eu de bouleversement dans la répartition des différentes composantes de la facture.

Mais la tendance risque de s'accroître. En effet, en ce début d'année 2016, les tarifs de réseau connaissent une nouvelle hausse. Les évolutions varient selon les gestionnaires de réseau, mais cette augmentation des tarifs de réseau se monte en moyenne, en Wallonie, à près de 5 %. Davantage, donc, que l'indice des prix à la consommation. Pour la toute grande majorité des Wallons, cela signifie 15 à 26 euros supplémentaires, plus TVA, par an. Une augmentation qui peut sembler supportable, mais qui n'est que la dernière d'une longue série.

40 % de hausse en 9 ans

Depuis la libéralisation, début 2007, jusqu'à décembre 2015, la facture d'électricité moyenne pour un ménage wallon avait déjà connu une hausse totale de 40 %, pour atteindre

834 euros. Les clients actifs, qui sélectionnent le fournisseur le moins cher, avaient limité la casse, avec une hausse de 25 % entre fin 2006 et fin 2015, et une facture qui atteignait, en décembre 2015, 743 euros. Mais cela restait tout de même supérieur à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, qui a lui progressé de 18 % sur la même période.

Il faut donc maintenant y ajouter cette nouvelle hausse des tarifs de réseau intervenue en 2016. Les facteurs qui expliquent cette augmentation ? Les nouveaux tarifs de transport, destinés à couvrir les coûts du gestionnaire du réseau à haute tension, introduits au 1er janvier 2016 ne jouent qu'un rôle marginal : dans un certain nombre de cas, ils sont même à la baisse.

C'est donc du côté des gestionnaires de réseau de distribution qu'il faut chercher l'explication. « *Il y a d'abord, tout simplement, l'effet de l'indexation*, explique Stéphanie Grevesse, porte-parole de la Cwape, le régulateur énergétique wallon. *Il y a aussi l'effet de l'impôt des sociétés, qui s'applique désormais aux intercommunales, pour la première fois en année pleine. Enfin, il y a une série de coûts qui augmentent, liés aux compteurs à budget et aux investissements pour la nouvelle plateforme Atrias et les compteurs intelligents* ».

Il faut noter que le cas de Gaselwest, où la hausse des tarifs de réseau frôle les 19 %, est complètement atypique : la Cwape n'a pas approuvé, contrairement à ce qu'elle a fait pour les autres gestionnaires de réseau, ses tarifs de distribution 2015-2016. Après une prolongation des tarifs antérieurs en 2015, elle a toutefois décidé d'appliquer de nouveaux tarifs provisoires à partir du 1er janvier 2016, pour éviter de creuser le solde régulateur (les coûts que le gestionnaire de réseau supporte, mais qui ne sont pas couverts par les tarifs, et qui doivent être récupérés par la suite).

Source : L'Echo

BARÈME MINIMUM SECTORIEL AGENTS N.C.T. CP326

(Non applicable pour EBL - LABORELEC)

INDEX	Klasse - Classe																1829,71		
	14 - 13		12 - 11		10		9		8		7		6 - 5		4 - 3		2 - 1		NORM
1.0066	HA1	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2	01/2016
Anc	1,0000	1,0000	1,0200	1,0200	1,0400	1,0400	1,0610	1,0610	1,0686	1,0686	1,0770	1,0770	1,0821	1,0821	1,0821	1,0821	1,1061	1,1061	100,00
40	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
39	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
38	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
37	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
36	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
35	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
34	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
33	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
32	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
31	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
30	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
29	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
28	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
27	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
26	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
25	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
24	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
23	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
22	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
21	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
20	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
19	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
18	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
17	2302,24	2762,69	2348,29	2817,95	2442,69	2931,23	2591,69	3110,03	2769,48	3323,38	2982,73	3579,28	3227,61	3873,13	3525,20	4230,24	3899,23	4679,08	100,00
16	2291,15	2476,20	2336,99	2525,71	2430,92	2627,25	2579,23	2787,51	2756,13	2978,74	2968,36	3208,09	3212,08	3471,49	3508,22	3791,54	3880,47	4193,85	99,52
15	2268,47	2427,65	2313,85	2476,19	2406,85	2575,74	2553,69	2732,85	2728,84	2920,33	2938,97	3145,19	3180,28	3403,42	3473,49	3717,20	3842,05	4111,62	98,53
14	2246,01	2427,65	2290,94	2476,19	2383,02	2575,74	2528,41	2732,85	2701,82	2920,33	2909,87	3145,19	3148,79	3403,42	3439,10	3717,20	3804,01	4111,62	97,56
13	2223,77	2380,05	2268,26	2427,64	2359,43	2525,24	2503,38	2679,26	2675,07	2863,07	2881,06	3083,52	3117,61	3336,69	3405,05	3644,31	3766,35	4031,00	96,59
12	2201,75	2380,05	2245,80	2427,64	2336,07	2525,24	2478,59	2679,26	2646,58	2863,07	2852,53	3083,52	3086,74	3336,69	3371,34	3644,31	3729,06	4031,00	95,64
11	2179,95	2333,38	2223,56	2380,04	2312,94	2475,73	2454,05	2626,73	2622,36	2806,93	2824,29	3023,06	3056,18	3271,26	3337,96	3572,85	3692,14	3951,96	94,69
10	2158,37	2333,38	2201,54	2380,04	2290,04	2475,73	2429,75	2626,73	2596,40	2806,93	2796,33	3023,06	3025,92	3271,26	3304,91	3572,85	3655,58	3951,96	93,75
9	2137,00	2285,42	2179,74	2310,72	2267,37	2403,62	2405,69	2560,22	2570,69	2725,17	2788,64	2935,01	2995,96	3175,98	3272,19	3468,79	3619,39	3836,85	92,82
8	2115,84	2242,99	2158,16	2287,84	2244,92	2379,82	2381,87	2524,97	2545,24	2698,19	2741,23	2905,95	2966,30	3144,53	3239,79	3434,45	3583,55	3798,86	91,90
7	2094,89	2177,66	2136,79	2221,20	2222,69	2310,50	2358,29	2427,43	2520,04	2619,60	2714,09	2821,31	2936,93	3052,94	3207,71	3334,42	3548,07	3688,21	90,99
6	2074,15	2156,10	2115,63	2199,21	2200,68	2287,62	2334,94	2427,16	2445,09	2593,66	2687,32	2793,38	2907,85	3022,71	3175,95	3301,41	3512,94	3651,69	90,09
5	2033,48	2093,30	2074,15	2135,16	2157,53	2220,99	2289,16	2356,47	2416,57	2518,12	2634,53	2712,02	2850,33	2934,67	3113,68	3205,25	3444,06	3545,33	88,33
4	1993,61	2072,57	2033,48	2114,02	2115,23	2199,00	2244,27	2333,14	2398,21	2493,19	2582,87	2685,17	2794,93	2905,61	3052,63	3173,51	3376,53	3510,23	86,59
3	1954,52	1992,86	1993,61	2032,71	2073,75	2114,42	2200,26	2243,40	2351,19	2397,30	2532,31	2581,89	2740,13	2793,86	2992,77	3051,45	3310,32	3375,22	84,90
2	1916,20	1953,78	1954,52	1992,85	2033,09	2072,96	2157,12	2199,41	2250,09	2350,29	2482,58	2531,26	2686,40	2733,08	2994,09	2991,62	3245,41	3309,04	83,23
1	1878,63	1878,63	1916,20	1916,20	1993,23	1993,23	2114,82	2205,89	2259,89	2433,90	2433,90	2633,73	2633,73	2876,56	3181,77	3181,77	3181,77	3181,77	81,60
0	1841,79	1841,79	1878,63	1878,63	1954,15	1954,15	2073,35	2073,35	2215,58	2215,58	2386,18	2386,18	2582,09	2582,09	2820,16	2820,16	3119,38	3119,38	80,00

SALAIRES INDEXES (indice quadrimestriel santé lissé) GEINDEXERDE LONEN (viermaandelijke gezondheidsindex)

tenant compte de la dernière augmentation paritaire de 0,375 % au 1^{er} janvier 2016



Le bourg et l'atelier

Ce livre s'appuie sur une enquête menée pendant cinq ans sur le quotidien de syndicalistes ouvriers dans un atelier SNCF, au sein d'un bourg industriel de 3 000 habitants. Donnant la parole à des populations souvent associées à tort au seul monde agricole et essentiellement dépeintes par les médias nationaux comme des électeurs du FN, il montre que les ouvriers constituent le premier groupe social des campagnes françaises et tente de répondre à la question : comment s'engager quand tout pousse à la désyndicalisation ? Explorant les réalités du militantisme en entreprise, l'ouvrage souligne que les clivages de classes, loin d'avoir disparus, se sont reconfigurés dans un nouveau contexte politique et économique - contexte où l'engagement à gauche peut aussi se perpétuer dans des conditions renouvelées, voire se développer.

Julian Mischi est sociologue à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA)

Julian Mischi, *Le bourg et l'atelier - Sociologie du combat syndical*, Éditions Agone, Paris, janvier 2016, 400 p., 23 €.

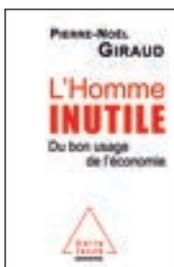


Nos mythologies économiques

Pas plus que l'économie n'est une science, la grammaire économique n'est un savoir. Elle relève plutôt de la mythologie : une croyance en un ensemble de représentations collectives aussi puissantes que fausses. Parce que nos mythologies économiques polluent le débat public et empoisonnent l'esprit démocratique, ce pamphlet écrit par un économiste entend tout autant immuniser les citoyens contre ces mystifications, que désenvoûter la politique de leur charme mortifère. Parmi les quinze mythologies économiques majeures que ce livre déconstruit : « Une économie de marché dynamique repose sur une concurrence libre et non faussée », « Il faut produire des richesses avant de les redistribuer », « Les flux migratoires actuels sont incontrôlables et conduisent au grand remplacement de la population française », « L'immigration représente un coût économique insupportable », « Les marchés et la croissance sont les véritables solutions à nos crises écologiques », « L'écologie est l'ennemie de l'innovation et de l'emploi ».

Éloi Laurent est économiste, membre de l'OFCE, professeur à Sciences Po-Paris, à la Stanford University ainsi qu'à Harvard.

Éloi Laurent, *Nos mythologies économiques*, Éd. Les Liens qui Libèrent, Paris, février 2016, 200 p., 12 €.

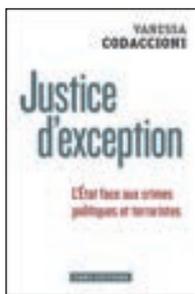


L'Homme inutile

Les « damnés de la terre » aujourd'hui, ce sont les hommes inutiles : non pas ceux qui sont surexploités et dont la force de travail est sous-payée, mais ceux qui ne trouvent pas à l'employer ou si peu, ceux qui - chômeurs, travailleurs précaires, paysans sans terre - sont réduits à survivre de l'assistance publique ou familiale et n'ont aucun moyen d'améliorer leur sort. L'inutilité, dénonce Pierre-Noël Giraud dans ce livre, est la pire forme des inégalités, car elle enferme dans des trappes dont il devient impossible de sortir. En comprendre les mécanismes et proposer des politiques économiques permettant de l'éradiquer, tel est le propos de cet ouvrage.

Pierre-Noël Giraud est professeur d'économie à Mines ParisTech et à Dauphine.

Pierre-Noël Giraud, *L'Homme inutile - Du bon usage de l'économie*, Éd. Odile Jacob, Paris, novembre 2015, 400 p., 23,90 €.



Justice d'exception

Qu'ont en commun d'anciens collaborateurs qui ont fui la France à la Libération, des activistes de l'OAS, des espions soviétiques, des gauchistes de mai 68 et de la Gauche prolétarienne, des autonomistes corses, basques et bretons ou des membres d'Action Directe ? D'avoir été jugés par une juridiction d'exception créée par le général de Gaulle à la fin de la guerre d'Algérie et supprimée par François Mitterrand au début de son septennat : la Cour de sûreté de l'État. Siégeant sans discontinuer pendant dix-huit ans et jugeant des milliers de militants, celle-ci incarne une tradition française de justice politique appliquée aux « ennemis intérieurs » qui prennent pour cibles l'État. De la lutte contre les partisans de l'Algérie française au jugement des djihadistes par une justice dérogatoire au droit commun, c'est toute la généalogie de l'antiterrorisme que ce livre retrace.

Vanessa Codaccioni est maîtresse de conférences en Science politique à l'Université Paris 8.

Vanessa Codaccioni, *Justice d'exception - L'État face aux crimes politiques et terroristes*, CNRS Éditions, Paris, décembre 2015, 316 p., 25 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Un plan B pour l'Europe
- 4 / Dossier • Pensions de famine
- 6 / ISP-Santé • Une réponse syndicale au virus Ebola
- 7 / Le mot qui pue • Les privilèges
- 8 / IRB • La culture à Bruxelles : un secteur en plein boum

Infos GAZELCO

- 9 / Élections sociales 2016
- 10 / Saut d'index de 2 %
/ La « flexibilité »... remède de tous les maux ?
- 12 / Les Wallons vont encore payer davantage pour leur électricité
- 13 / Tableaux • Barèmes
- 15 / À lire

www.gazelco.be

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11